

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-296 du 17 septembre 1973

chargeant le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité, de l'intérim du Ministre
de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui
l'a complété ;

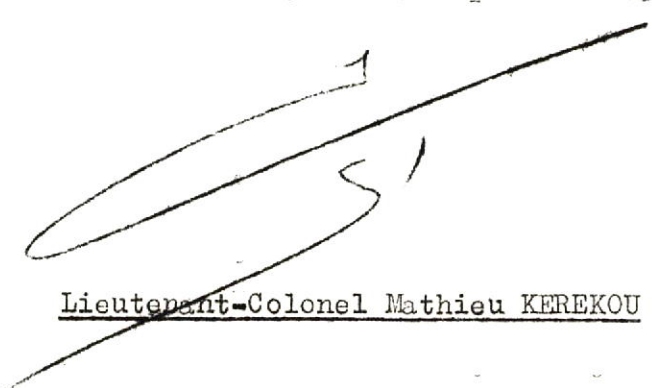
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 17 Septembre 1973, le Capitaine Michel AIKPE, Minis-
tre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Eco-
nomie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine Janvier ASSOGBA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 septembre 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4 -
Gde Chanç.1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1 -